

Le ministère dirige cinq hôpitaux de la province: l'hôpital général Victoria, l'hôpital pour maladies mentales de la Nouvelle-Écosse et trois sanatoriums pour tuberculeux. Tous les traitements donnés aux tuberculeux et aux malades mentaux à l'hôpital de la Nouvelle-Écosse sont gratuits. Tous les hôpitaux autorisés touchent une subvention provinciale de tant par jour pour chaque malade.

Les aveugles et les mères qui reçoivent des allocations ont droit à des services médicaux limités qui sont dispensés par la Société médicale de la Nouvelle-Écosse, y compris les soins du médecin à domicile et au bureau, mais non pas l'hospitalisation, ni la chirurgie, ni les médicaments, ni les moyens de secours médicaux. En vertu de la loi des hôpitaux de la Nouvelle-Écosse, ceux qui bénéficient d'une façon ou d'une autre de l'assistance publique ainsi que les autres indigents ont droit à l'hospitalisation et c'est la municipalité qui en est responsable.

**Nouveau-Brunswick.**—La Division de la santé du ministère des Services sanitaires et sociaux comprend les services suivants: services hospitaliers et clinique de diagnostic du cancer, laboratoires, service d'infirmières de la santé publique, lutte contre les maladies transmissibles et les maladies vénériennes, lutte antituberculeuse, hygiène maternelle et infantile, hygiène mentale et génie sanitaire.

La province emploie des médecins sanitaires et quelques infirmières de la santé publique tandis que des services locaux de santé sont fournis par le moyen de 16 sous-circonscriptions locales, chacune coïncidant avec un comté et possédant un bureau de santé dont les membres sont nommés par les conseils municipaux. La province et les bureaux de santé se partagent la responsabilité des diverses œuvres de santé publique locales. D'habitude, de trois à cinq sous-circonscriptions sont confiées à un médecin sanitaire régional aidé d'infirmières de la santé publique. En certains cas, des services soignants d'administration locale sont subventionnés par la province.

Les laboratoires provinciaux font des épreuves pathologiques, bactériologiques, sérologiques et chimiques et surveillent aussi la distribution, par le laboratoire central de Saint-Jean et la succursale de Fredericton, des vaccins, sérums et cultures bactériologiques, y compris la fourniture gratuite d'agents immunisants, de médicaments antivénéériens et d'insuline pour les diabétiques indigents. Un laboratoire d'hygiène roulant fait durant l'été des analyses de lait et d'eau.

La province assure des services de radiographie et de diagnostic gratuits pour les tuberculeux à huit cliniques établies dans les grands centres et elle fournit aussi le pneumothorax aux tuberculeux convalescents en acquittant les honoraires du médecin. Le ministère de la Santé surveille l'administration gratuite de traitements et de soins dans trois sanatoriums privés en plus de ses deux propres sanatoriums. Dix cliniques de diagnostic du cancer assurent un service gratuit de diagnostic et d'examen de tissus. Dans quatre des plus grands hôpitaux, les malades qui sont traités aux cliniques de cancer reçoivent gratuitement des traitements de radiothérapie et de radium. Les malades atteints de poliomyélite, au stade aigu et immédiatement post-paralytique, sont aussi traités gratuitement dans les hôpitaux. Des subventions sont versées à la Croix-Rouge cadette afin de permettre le traitement gratuit d'autres infirmités chez les enfants.

Un programme d'hygiène mentale comprend le maintien de cliniques de prévention et de diagnostic et un enseignement spécial de la psychiatrie aux instituteurs réguliers des grands centres. Les malades mentaux peuvent être hospitalisés à l'hôpital provincial pour maladies mentales de Saint-Jean.